

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,  
Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Bonnell reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada.

Après débat,

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Buckwold, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, une message avec un Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les licences d'exportation et d'importation», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit déferé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé à examiner l'émission intitulée: «Les beaux dimanches», télévisée le 28 avril 1974 sur le réseau français de la Société Radio-Canada, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.